

- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
 3.20.1 Valeur du niveau sonore(dBA) :
 sortie latérale gauche ou droite : 82 84
 sortie verticale : 79 81
 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875
 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche, droite ou verticale.
 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses : Boîte 4106.A mécanique 6 rapports + 1 M.A.R.
 4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
 4.2.1 Mode de commande : mécanique.
 4.3 Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : par cardans entre boîte et pont AR.
 4.4 Démultiplication de la transmission :
 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 215/75 R 17,5 (2,340).
 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec rapport de pont monté en série :

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1	1/9,03	1/2,93	1/26,45	5,31
2	1/5,25	autres rapports possibles :	1/15,38	9,13
3	1/3,1	1/3,15	1/9,08	15,46
4	1/2	1/3,42	1/5,86	23,96
5	1/1,38	1/3,73	1/4,04	34,75
6	1/1	1/4,1	1/2,93	47,92
M. AR	1/8,07	1/4,55	1/23,63	5,94

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

	Couples de pont						
	8x41	9x41	10x41	11x41	12x41	13x41	14x41
225/75 R 17,5 (2,390m)	77°	87°	100**	110	120	130	139
9,5 R 17,5 (2,565m)	83°	93°	107*	118	128	X	X
215/75 R 17,5 (2,340m)	76°	85°	98**	107	117	127	137

* interdit avec V4 et W4

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
 4.7 Compteur kilométrique : oui.
 4.8 Chronotachygraphe : oui.
 4.9 Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques ; une barre stabilisatrice en option.
 En option : ressorts à lames elliptiques.
 5.2 Essieu 2 :
 Type SM1 : essieu rigide, 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs ; une barre stabilisatrice en option.
 Type SM2 : En option :
 Ressorts à lames elliptiques avec ou sans amortisseurs ni barre stabilisatrice.
 Type SM3 : En option :
 Ressorts à lames elliptiques dissymétriques avec ou sans amortisseurs, avec ou sans barre stabilisatrice (porteur solo uniquement).
 Type SP1 : en option : suspension pneumatique* :
 - 2 lames de ressorts
 - 2 coussins pneumatiques
 - 2 amortisseurs télescopiques ;
 La suspension pneumatique de l'essieu 2 est alimentée par un réservoir de 30 litres de capacité, depuis le circuit des servitudes au travers d'une valve de barrage (tarée à 5,2 bars).
 La régulation de la hauteur du châssis se fait :
 - automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire d'une valve de nivellement électronique,
 - par télécommande manuelle depuis l'intérieur de la cabine jusqu'à une vitesse de 10 km/h.
 Un voyant orange situé sur le tableau de bord signale toutes situations différentes de la situation route.
 L'air nécessaire à la suspension pneumatique est alimenté depuis le réservoir affecté au frein de stationnement à travers une valve de barrage.
 * sauf version 27

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis et écrou avec assistance hydraulique.
 6.2 Diamètre braquage hors-tout (m) :

Versions	27	30	32	38	44	50
Diamètre de braquage	11,02	12,20	12,98	15,10	17,22	19,36

La direction peut être montée à droite ou à gauche.

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : freinage à deux circuits indépendants (transmission oléopneumatique sur l'essieu 1 et transmission pneumatique sur l'essieu 2)
 - un circuit commande les freins à disque de l'essieu 1,
 - un circuit commande les freins à tambour de l'essieu 2.
 La pression délivrée est asservie à la charge par un répartiteur.
 Les véhicules peuvent être équipés, en option, d'un système antiblocage de roues ABR. Les circuits de freinage sont équipés d'un dispositif de détection électronique au seuil de blocage des roues.
 Ce dispositif comporte :
 - un capteur de vitesse pour chacune des roues et une électrovalve, pour l'essieu 1,
 - un capteur de vitesse sur chacune des roues de l'essieu 2,
 - une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière droite,
 - une électrovalve modulant la pression délivrée à la roue arrière gauche.
 7.2 Répartiteur de freinage : Le véhicule est équipé d'un correcteur de freinage qui module l'effort sur les roues de l'essieu 2 en fonction de sa charge.
 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
 7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues de l'essieu 2. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

- 7.5.1 Frein de service : oléopneumatique sur l'essieu 1, pneumatique sur l'essieu 2.
 7.5.2 Frein de secours : pneumatique sur l'essieu 2 et oléopneumatique sur l'essieu 1.
 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindre à ressort).
 7.6 Assistance des freins :
 7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé.
 7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir de fluide à niveau visible. La capacité (l) des réservoirs d'énergie est répartie selon la tableau ci-dessous :

	Essieu 1	Essieu 2	Remorque
Sans ABR	Porteur 15	15	
	Porteur remorqueur 15	15	20
Avec ABR	Porteur 15	15+20	
	Porteur remorqueur 15	15	20

- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : basculeur à droite de la colonne de direction.

8 CARROSSERIE

- 7.8 Type de freins :
 7.8.1 Frein de service :
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
 7.8.2 Frein de secours : à disques ou à tambours.
 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
 7.9 Ralentisseur : en option : sur échappement ou électromagnétique sur transmission.
 7.10 Circuit de freinage de la remorque : oui, pour porteur-remorqueur. Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
 Le véhicule, dès lors :
 - qu'il est susceptible de tracter un véhicule remorqué de masse maximale supérieure à 10 tonnes,
 - et/ou qu'il est équipé d'un dispositif antiblocage de roues,
 est équipé :
 - d'une prise ISO 7638 (1985)
 - d'un voyant au tableau de bord signalant toute défaillance du dispositif antiblocage du véhicule remorqué.
 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
 8.3 Nombre de places assises :
 Version A : 2/3 places. Cabine normale
 Version B : 2/3 places. Cabine profonde.
 Version C : 6/7 places. Cabine 4 portes.
 8.4 Sièges :
 Versions A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
 En option : 1 siège conducteur et 1 banquette.
 version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
 En option : 1 siège conducteur et 1 siège passager.
 Arrière : 1 banquette.
 8.5 Nombre de portes :
 versions A et B : 2
 version C : 4.
 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 Versions A et B : 2 glaces descendantes sur porte.
 Version C : 4 glaces descendantes sur porte.
 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
 1 glace fixe sur face latérale G. et D.
 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : en option
 8.8.1 Places avant : 2 ceintures à 3 points avec rétracteurs
 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
 8.11 Dispositif anti-projections : essieu 1 : oui.
 essieu 2 : non (monté lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
 9.3 Feux de position :
 9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
 9.3.2 Latéraux : à installer lors du carrossage.
 9.3.3 Arrière : 2.
 9.5 Indicateur de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
 9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges.
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre anti-encastrement).
 1 groupé au feu rouge gauche (sans barre anti-encastrement).
 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Arrière : 2 incorporés aux feux rouges.
 9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
 9.10 Feux de marche arrière :
 1 groupé avec éclairage de plaque droit (avec B.A.E.).
 2 groupés avec les feux rouges (sans B.A.E.).
 9.11 Feux de brouillard :

- 9.11.1 Arrière :
 1 groupé avec éclairage de plaque gauche (avec B.A.E.).
 2 groupés avec les feux rouges (sans B.A.E.).

9.12 Feux d'encastrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
 10.1.2 Lave-glace : oui.
 10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1 - côté droit : 3, dont 1 grand angle et 1 d'accostage (uniquement dans le cas où la hauteur par rapport au sol est supérieure à 2 mètres, véhicule en charge pour l'accostage).
 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
 10.1.5 Dispositif antivol : par blocage de la colonne de direction, sauf carrosserie incendie.
 10.1.6 Extincteur d'une capacité d'au moins 6kg à installer lors du montage de la carrosserie.
 10.2 Marques d'identité :
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur la face extérieure du tablier avant cabine.
 10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue de l'essieu 2 ou au niveau de la roue de l'essieu 1.
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	E	5	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur		Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule									

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACE500000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40ACE5, versions 27 - 32 - 38 - 44 - 50, livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF640ACE500000001.

Fait à LYON, le 6 Novembre 1992
 L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
 J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6489
 Fait à LYON, le 6 Novembre 1992
 Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques,
 J.M. BERTIN

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 40ACE5

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifié le 04.03.93 (RT 6624) - 18.10.93 (RT 6841) - 25.07.94 (RT 7160) - 17.02.95 (RT 7339), 12.06.96 (RT 7873), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF640ACE500004521.

LYON, le 22 Octobre 1997
 L'attaché à la Division des Contrôles Techniques
 D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 8542
 LYON, le 24 Octobre 1997
 Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
 J.L. PRAT